



Procès-verbal de la séance du mercredi 21 juin 2023

A 20h35, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité et informe que cette séance sera suivie d'une verrée.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions des rapports des commissions seront lues.

La secrétaire, Mme Béatrice Wolf, procède à l'appel. 25 membres sont présents sur 29, le quorum est atteint.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **M. Laurent Pahud** et **Mme Camille Quillet**.

Mme Lise Bettex, présidente, donne lecture de l'

Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Nominations réglementaires
4. Préavis n°01/2023 – Révision des statuts de l'ASIPE
5. Préavis n°02/2023 – Comptes et gestion 2022
6. Préavis n°03/2023 – Réfection d'une partie de l'enveloppe extérieure de l'Eglise de Missy
7. Informations de la Municipalité
8. Divers

Il n'y a pas d'opposition.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, passe à la consultation du procès-verbal du 13 décembre 2022 et ouvre la discussion.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Communication du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- Une lettre d'annulation a été transmise en février afin d'informer que la séance du conseil général n'aurait pas lieu le 14 mars, faute d'objets à traiter.
- En mars, un courrier a été envoyé aux citoyens et citoyennes de Missy afin de les encourager à rejoindre le législatif.
- Les démissions du conseil général de Mmes Romane Bettex et Clarisse Quillet ont été reçues en avril. La lecture des lettres de démission est donnée. L'effectif à ce jour est de 29 membres
- En mai, la Secrétaire du conseil général a informé de sa démission au 30 juin 2023. Une annonce est parue dans La Broye avec un délai de postulation au 29 juin 2023.
- Le bureau de vote a fonctionné le dimanche 18 juin 2023 pour le dépouillement de 3 objets fédéraux et 1 cantonal.
- Pour les élections fédérales du 22 octobre prochain, le bureau électoral fera appel à des personnes supplémentaires pour aider à la saisie des résultats. Ce scrutin verra la mise en place du bulletin unique pour les élections majoritaires (cases à cocher). Ces bulletins devront être saisis dans le logiciel lors du dépouillement. Une formation est prévue pour le bureau électoral.
- La Chancellerie informe qu'il n'y aura pas de scrutin fédéral le 26 novembre 2023.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Nominations réglementaires

Présidence du conseil général :

Mme Lise Bettex, présidente, rappelle les articles 8 et 9 du règlement du conseil général.

Elle annonce qu'elle est disposée à renouveler son mandat une année encore et cède la parole au vice-président.

M. Vincent Bardet, vice-président, demande à l'assemblée si des membres souhaitent se porter candidat. Il n'y a pas d'autre candidature. M. Vincent Bardet procède à l'élection de la présidente. Mme Lise Bettex est réélue tacitement pour une année avec les félicitations de l'assemblée.

Vice-présidence :

Mme Lise Bettex, présidente, propose de renouveler M. Vincent Bardet à cette fonction. Il n'y a pas d'autre candidat. M. Vincent Bardet est élu tacitement avec les félicitations de l'assemblée.

Scrutateurs :

Le bureau du conseil propose que :

- MM. Laurent Pahud et Mathias Peter fonctionnent comme scrutateurs une année encore.
- Mme Elodie Mathis et M. Aurélien Karg sont nommés suppléants.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Commission de gestion :

Le bureau du conseil propose Messieurs :

**Lucien Quillet
Robert Rochette
Laurent Pahud
Yves Mathis
Michaël Buffier
Guy-Olivier Jeunet
Pascal Quillet**

Suppléants :

Commission des finances :

Le bureau du conseil propose Madame et Messieurs :

**Alain Galliker
Jérôme Blanc
Sophie Quillet
Bernard Thévoz**

Suppléant :

La proposition des membres des deux commissions est acceptée à une forte majorité et sans avis contraire.

Commission de recours et délégués aux associations intercommunales :

Pas de changement.

Mme Lise Bettex, présidente informe que la liste des nominations sera publiée prochainement sur le site internet communal. Elle sera également envoyée aux conseillers/ères, avec la convocation d'octobre, afin que chacun prenne note de ses nouvelles attributions.

Aucune question ou remarque n'est formulée.

4. Préavis n°01/2023 – Révision des statuts de l'ASIPE

La commission ad hoc composée de MM. Pascal Quillet, Bernard Thévoz et Mme Claudine Galliker, rapporteuse, s'est réunie le 22 mai 2023 afin d'examiner la modification des statuts de l'ASIPE.

Mme Claudine Galliker, rapporteuse, cède la parole à **M. Pascal Quillet** pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité (4 abstentions).

5. Préavis n°02/2023 – Comptes et gestion 2022

La commission de gestion composée de MM. Sébastien Galliker, rapporteur, Robert Rochette, Lucien Quillet, Laurent Pahud et Thomas Quillet s'est réunie à deux reprises afin d'examiner le préavis n°02/2023.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **M. Sébastien Galliker**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur les comptes, le bilan et la gestion 2022.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote.

Le Conseil général décide :

1. « d'accepter la gestion de la Municipalité et les comptes 2022 »

Accepté à l'unanimité

2. « de donner décharge au boursier communal, à la Municipalité et à la commission sa gestion pour l'année 2022 »

Accepté à l'unanimité

6. Préavis n°03/2023 – Réfection d'une partie de l'enveloppe extérieure de l'Eglise de Missy

La commission ad hoc composée de M. Guy-Olivier Jeunet, rapporteur, Mme Elodie Mathis et M. Claude Quillet s'est réunie le 15 mai 2023 afin d'examiner le préavis n°03/2023.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **M. Guy-Olivier Jeunet, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La commission des finances composée de MM. Aurélien Karg, rapporteur, Jérôme Blanc et Alain Galliker a également examiné le projet. Elle s'est réunie le 24 mai 2023.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **M. Aurélien Karg, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

M. Guy-Olivier Jeunet demande à quel montant pourrait s'élever la participation du Canton et la Confédération.

M. Nicolas Pilet, municipal, répond que ce projet est potentiellement subventionnable mais qu'il est nécessaire d'établir un dossier afin d'en faire la demande. Les chiffres actuels ne sont pas connus mais l'année passée la participation s'élevait à 10% de la Confédération, à 10% du Canton ainsi que le remboursement du crédit d'étude et du suivi des travaux. La demande de subside sera déposée avant le début des travaux

Mme Anne-Marie Thévoz-Berset aimerait connaître le début des travaux.

M. Nicolas Pilet, municipal, estime qu'ils pourraient commencer au printemps prochain mais qu'il y aura quelques petits travaux de préparation avant.

M. Aurélien Karg demande si la municipalité s'est renseignée sur le potentiel d'utilisation de ce bâtiment dans le futur, hormis pour les cultes.

M. Nicolas Pilet, municipal, répond qu'aucun renseignement n'ont été pris mais que toutes idées sont les bienvenues. L'église étant un bien classé, il est nécessaire de l'entretenir.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

7. Informations de la Municipalité

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, informe de l'avancée du PACOM (Plan d'affectation communal). Il a été remis au Canton le 31 janvier 2023 pour l'examen préalable. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée. Les mandataires ont déjà informé que le montant des prestations estimé soit par le Canton, soit par la Commune, sera dépassé d'environ CHF 2'700.– pour CSD, CHF 15'300.– pour Fischer, Montavon et Associés. Comme pour le support juridique, ces montants seront couverts par les comptes de fonctionnement ; ce qui ne dépassera pas les compétences municipales. Elle précise aussi que, comme le relevait avec raison la commission des finances dans son rapport du préavis 02/2021, le coût final estimé était un peu bas.

M. Laurent Morel, municipal, indique que le terrain de foot a été rénové fin mai. Il devrait être opérationnel à la fin juillet si les conditions sont bonnes. Le responsable technique fait de son mieux pour l'entretenir. La Municipalité envisage une collaboration avec Grandcour et Chevroux, dès 2024, pour confier les travaux d'entretien annuel des divers terrains de foot à une entreprise spécialisée ; ceci afin de le conserver dans le meilleur état possible.

M. Nicolas Pilet, municipal, annonce que l'horloge de l'église a été remplacée par un système électronique. L'ancienne horloge demandait un coût de révision supérieur à ce nouveau système automatisé. L'horloge mécanique reste, pour le moment, en place dans le clocher.

Suite à plusieurs séances avec M. Barraud de l'AISTBV (bureau technique de la commune), certains points ont été définis pour l'amélioration de la route en traversée. Actuellement, il élabore un projet pour l'examen préalable au Canton.

M. Olivier Thévoz, syndic, remercie pour la confiance témoignée par l'acceptation des préavis présentés ce soir. Il en profite pour remercier également le Boursier et ses collègues municipaux.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

8. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole aux conseillers/ères.

M. Sébastien Galliker, délégué ABV, transmet les sujets traités à l'assemblée des délégués. Il informe qu'un projet de convention entre l'ABV et l'AIEBV est en cours. Celle-ci régirait l'alimentation en eau du site AgriCO à St-Aubin. Cette approche est une solution provisoire qui avantagerait également les communes des deux réseaux qui y trouvent une marge de secours pour l'approvisionnement. A terme, l'ABV aimerait avoir sa propre station de pompage afin d'alimenter AgriCo mais la construction de cette infrastructure est complexifiée dans la zone qu'est la réserve naturelle de la Grande Cariçaie. Comme

autres sujets abordés : le village de Faoug a prévu de rejoindre l'ABV, les essais pilotes pour le traitement du chlorothalonil se sont très bien passés et l'ABV n'a pas acheté de génératrice pour palier à une éventuelle coupure d'électricité car sa consommation hivernale est réduite.

M. Alain Galliker, délégué à l'AISTBV, informe que les comptes sont tenus et que la situation ne donne pas lieu à un retour en particulier.

M. Claude Quillet remercie la Municipalité et le Boursier pour la clarté des comptes et du préavis y relatif. Le résultat s'en ressent au vu du peu de questions posées par l'assemblée de ce soir. De plus, il s'interroge pourquoi des poteaux en béton sont restés vers le Grand Fossé et la Petite Glâne, suite à la désaffectation d'une ligne électrique.

M. Nicolas Pilet, municipal, informe que ces deux mâts ont été rachetés par une association (Bird Life) qui va y monter des structures pour servir de nids à cigognes.

M. Aurélien Karg remercie la Municipalité et la Présidente pour la remise anticipée des préavis. Ainsi, les commissions ont eu davantage de temps pour traiter les dossiers.

Mme Lise Bettex, présidente, rappelle :

- Les décisions prises ce soir.
- La prochaine séance du conseil prévu le mardi 3 octobre 2023.
- Les activités de la fête de jeunesse et de l'Abbaye qui se dérouleront durant ce week-end.
- L'organisation, par le Chœur d'Hommes, de la fête nationale le lundi 31 juillet à 19h00 à la buvette du foot. Le programme sera envoyé prochainement et les inscriptions seront prises par messages auprès de M. Lucien Quillet.

Elle invite l'assemblée à se rendre à la place de fête de la Jeunesse où une collation leur sera servie.

La parole n'étant plus demandée, elle remercie la Secrétaire pour les services rendus durant les quatre dernières années, la Municipalité pour sa collaboration ainsi que les conseillers/ères pour leur participation. La séance est close à 21h10.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 21 juin 2023

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



B. Wolf